

RENSEIGNEMENTS SUR LA MANIÈRE DE REMPLIR UN FORMULAIRE DE PLAINTE ET LE DÉPOSER

En tant qu'organisme de réglementation des professions d'ingénieur et de géoscientifique au Nouveau-Brunswick, l'AIGNB, par l'entremise de son processus de traitement des plaintes, enquête sur la conduite de ses membres et de ses titulaires de permis d'exercice ou détenteurs de certificats d'autorisation, afin de protéger l'intérêt public.

Généralités

On doit se servir de ce formulaire pour déposer une plainte relative à la conduite professionnelle d'une personne qui exerce en génie ou en sciences de la Terre (membre de l'AIGNB, titulaire d'un permis d'exercice ou détenteur d'un certificat d'autorisation émis par l'AIGNB).

Si vous n'êtes pas certain qu'une personne détient effectivement un permis d'exercice en génie ou en sciences de la Terre, vous pouvez consulter en ligne les répertoires des personnes et des entreprises qui sont membres de notre Association au site <http://www.apegnb.com/fr/home/anotresujet/trouverunmembre.aspx>.

- Ce formulaire ne doit pas être utilisé pour formuler des plaintes relatives aux frais et aux honoraires facturés par des ingénieurs et des géoscientifiques dans l'exercice de leur profession.
- Une fois déposée, une plainte ne peut pas être retirée par le plaignant.
- L'AIGNB ne joue pas le rôle d'intermédiaire entre un plaignant et un répondant. L'AIGNB enquête sur les plaintes *au nom de l'intérêt public*.
- L'AIGNB ne peut pas vous verser d'argent, vous offrir de conseils en génie ou en sciences de la Terre, ni ordonner à un ingénieur ou à un géoscientifique de vous verser de l'argent.
- Individuellement, les infractions au Code de déontologie de l'AIGNB ne constituent pas nécessairement des fautes professionnelles.

Confidentialité de votre plainte

L'AIGNB n'est pas en mesure de garantir que les renseignements que vous donnez, ou ceux que nous obtenons auprès d'autres parties dans le cours de notre enquête, resteront confidentiels. On remet aux personnes exerçant en génie ou en sciences de la Terre qui font l'objet d'une plainte une partie des renseignements, voire tous les renseignements obtenus dans le cadre de l'enquête. Si la plainte est renvoyée au Comité de discipline vous, en tant que plaignant, n'êtes pas considéré comme partie à l'instance.

Ce qu'il faut faire pour lancer le processus de traitement des plaintes

- Remplissez le formulaire de plainte et signez-le.
- Joignez-y une copie de tout document lié à votre plainte.
- Faites parvenir le formulaire de plainte dûment rempli et des copies des documents connexes à :
Directeur, Affaires professionnelles
Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Brunswick
183, chemin Hanwell
Fredericton (N.-B.) E3B 2R2

Que se passe-t-il par la suite?

L'AIGNB accusera réception de votre plainte, l'évaluera et établira quelles sont les prochaines étapes à suivre. Si votre plainte échappe à la compétence et à l'autorité de l'AIGNB en vertu de la *Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique*, nous vous en informerons et nous pourrions peut-être suggérer d'autres voies pour régler vos préoccupations.

FORMULAIRE DE PLAINTE

**Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique de 2015,
paragraphe 12(5)**

RÉSERVÉ À L'AIGNB

Dossier no :

**À : Directeur, Affaires professionnelles
Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Brunswick
183, chemin Hanwell
Fredericton (N.-B.) E3B 2R2**

COORDONNÉES – LE PLAIGNANT

TITRE M. MME PH.D. ING. ING. STAG. GÉOSC. GÉOSC. STAG.

NOM
NOM PRÉNOM

ADRESSE

COURRIER ÉLECTRONIQUE

TÉLÉPHONE CELLULAIRE

COORDONNÉES – LE PROFESSIONNEL QUI FAIT L'OBJET DE VOTRE PLAINTE

TITRE M. MME PH.D. ING ING. STAG. GÉOSC. GÉOSC. STAG.

NOM
NOM PRÉNOM

NOM DE L'ENTREPRISE

ADRESSE

COURRIER ÉLECTRONIQUE

TÉLÉPHONE CELLULAIRE

RELATION – ENTRE LE PLAIGNANT ET LE PRATICIEN

Quelle est votre relation avec la personne qui exerce la profession :

- Client Fournisseur / sous-traitant Superviseur Employé Autre (précisez)

Votre plainte aborde-t-elle une question qui est actuellement devant une cour ou un tribunal, ou qui l'a déjà été?

- Oui Non

Si oui, devant quelle cour ou quel tribunal :

Quel en est le statut?

.....
.....
.....

PLAINTES

Quelle est la nature de votre plainte? Cochez tout ce qui s'applique.

De nature technique ou liée aux compétences

Prière d'en indiquer les particularités dans l'espace ci-dessous.

- Négligence
- Omission d'appliquer le bon code ou la bonne norme
- Pratique en dehors du domaine de compétence ou de formation
- Défaut de protéger la vie, la santé ou des biens
- Autre

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Conduite ou comportement

Prière d'en indiquer les particularités dans l'espace ci-dessous.

- Harcèlement
- Conflit d'intérêt
- Autre

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Résumez en un paragraphe la question, ainsi que la conduite de l'ingénieur ou du géoscientifique qui fait l'objet de votre plainte.

.....

.....

.....

Dressez le calendrier des événements liés à votre plainte, en faisant référence à des documents propres aux actions et à la conduite de l'ingénieur ou du géoscientifique dans le cours de son exercice. Les documents à l'appui pourraient être de la correspondance, des dessins, des rapports, des photos, des permis, des contrats, des décisions judiciaires, etc.

.....

.....

.....

.....

.....

En ce qui a trait à votre plainte, en quoi l'intérêt du public est-il touché?

.....

.....

.....

.....

RECONNAISSANCE, CONSENTEMENT ET SIGNATURE

Je dépose cette plainte pour que le Comité des plaintes fasse enquête et la prenne en délibération, et non à des fins de gain personnel ou à toute autre fin. Je comprends que l'AIGNB remettra à la personne visée qui exerce en génie ou en sciences de la Terre une copie de ce formulaire de plainte, y compris toutes les pièces qui y sont jointes. Je comprends également que tous les renseignements que l'AIGNB reçoit par mon entremise et d'autres parties dans le cours de son enquête pourront être remis à la personne touchée qui exerce en génie ou en sciences de la Terre.

.....

SIGNATURE

DATE

RÉSERVÉ À L'AIGNB

Dossier no :

Date de dépôt :